



MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
Rôle d'évaluation foncière
Rôle triennal 2023 – 2024 – 2025
(1^{er} exercice financier)

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Chambord devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023 – 2024 – 2025 a été déposé à mon bureau le 8 septembre 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau ;

QUE conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné, que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de cette Loi ;

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2023 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de Chambord
1526, rue Principale
Chambord (Québec) G0W 1G0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 106-97 de la M.R.C. du Domaine-du-Roy et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande ; le paiement doit être émis au nom de la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

DONNÉ À CHAMBORD, CE SIXIEME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

Valérie Martel
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

VM

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Valérie Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 10 h et 16 h le sixième jour d'octobre de l'an deux-mille-vingt-deux.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce sixième jour d'octobre de l'an deux-mille-vingt-deux



Valérie Martel
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

VM